

Exemples de produits acceptés

GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?

www.mrcgranit.qc.ca

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



Adresses et dates de collectes

MUNICIPALITÉ DE MARSTON

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

29 juin 2020

- CHEMIN BACK RANGE
- CHEMIN DU TROU DES OURS
- RANG ST-JOSEPH
- ROUTE 263 SUD

30 juin 2020

- 1^{re} RUE
- 2^e RUE
- CHEMIN DU VALLON DE L'ECHO
- CHEMIN ERNEST MARTIN
- RUE CLICHE
- RUE DE LA GROSSE ROCHE
- RUE DES ERABLES

2 juillet 2020

- 5^e RANG NORD
- 5^e RANG SUD
- 6^e RANG
- 8^e RANG
- 9^e RANG

2 juillet 2020 (suite)

- CHEMIN DE LA BAIE VICTORIA
- CHEMIN DE LA PLAGE
- CHEMIN DE MILAN
- CHEMIN LESSARD
- RUE ANDRE
- RUE ECHO VALE
- RUE JACQUES
- RUE JEROME
- RUE JOSAPHAT
- RUE LOUISE
- RUE MICHELLE
- RUE RAYMOND
- RUE YVON

4 septembre 2020

- RANG DES GRENIER

25 septembre 2020

- RUE GRENIER
(lac Mackenzie)

RDD



COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





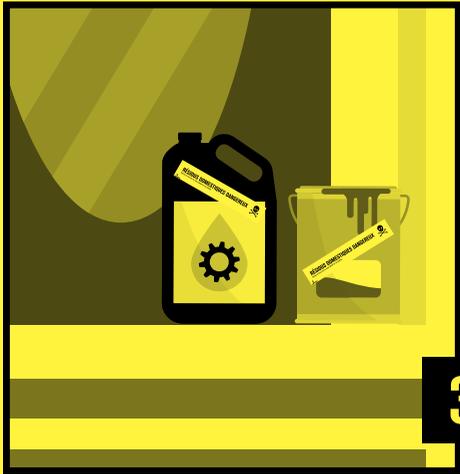
1

Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.



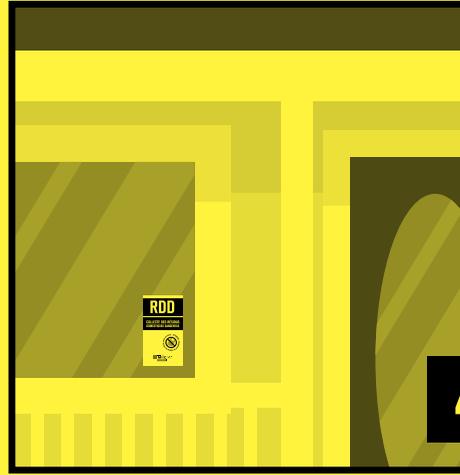
2

Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.



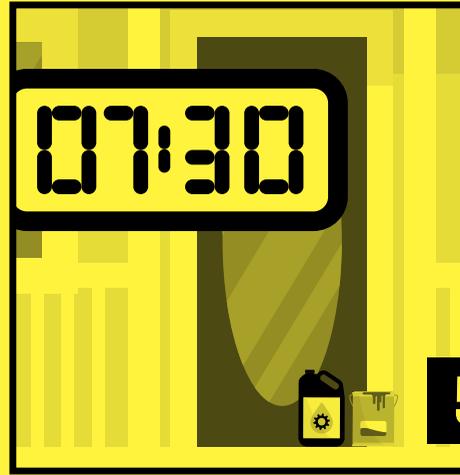
3

Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes fournies, lesquelles peuvent être brochées ou fixées avec du ruban adhésif.



4

Placez le reste de cette affiche dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Elle indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire collecter.



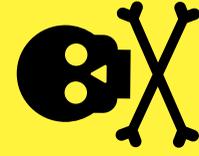
5

Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte de votre rue.



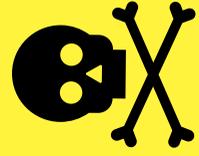
ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez suivre nos instructions. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.